

Crise sanitaire du COVID-19 : quid de la gestion des équidés ?

Élevage, sports équestres et courses hippiques, loisir, professionnels et particuliers, la filière équine n'est pas épargnée par l'épidémie de COVID-19 qui sévit actuellement dans le monde entier. Et pourtant, il faut bien continuer à assurer l'entretien des équidés et à préserver autant que possible leur bien-être. Mais tout cela de façon raisonnée, en limitant les risques d'exposition... Faisons le point.

par Nelly GENOUX - Laetitia MARNAY-LE MASNE - Christine BRIANT - Marie DELERUE - Mathilde DHOLLANDE - Dr Murielle REGNIER-DINGBOE - | 20.03.2020 |



Niveau de technicité :



Le COVID-19, qu'est-ce que c'est ?

Le **COVID-19** (pour *Coronavirus disease*) est une **pneumopathie** (affection des voies respiratoires) due à un **virus émergent**, identifié par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) au début du mois de janvier 2020, suite à un épisode de cas groupés de pneumonies dans la ville de Wuhan, en Chine, fin 2019. Il s'agit du **coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2 (SARS-CoV-2** en abrégé). L'épidémie est aujourd'hui mondiale : on parle de **pandémie**. Le temps d'incubation (délai entre la contamination et l'apparition des premiers signes cliniques de la maladie) est en moyenne de 5 jours (2 à 12 jours).

Quels sont les signes cliniques de la maladie ?

Les symptômes principaux sont de la **fièvre**, de la **fatigue**, des **maux de tête**, des **courbatures**, ainsi que des **signes respiratoires** (toux, douleurs thoraciques, gêne voire détresse respiratoire dans les cas les plus graves). Dans certains cas, une **perte de l'odorat et/ou du goût** a aussi été rapportée.



Certaines personnes contaminées expriment peu de signes cliniques, d'autres pas du tout : ce sont des **porteurs sains**. Ces personnes sont contaminantes sans le savoir.

Comment se transmet le virus ?

Il existe 2 voies de transmission du virus :

- Lors de **contact étroit (moins d'un mètre) entre individus, par inhalation de gouttelettes infectieuses** émises par un individu infecté lors d'éternuements/toux ou via les postillons.



⇒ **Quels risques dans les structures équestres ? Proximité entre les salariés pendant le travail ou lors des pauses...**

- Ou par **contact avec une surface, un objet ou des mains contaminés par ces gouttelettes infectieuses**. Par exemple, une personne malade ne s'est pas lavé les mains après s'être mouchée puis a touché une poignée de porte ; un individu sain a touché cette même poignée après l'individu malade puis a touché ses muqueuses buccales, nasales ou oculaires.

Le virus est capable de survivre sur des surfaces inertes pendant plusieurs heures à plusieurs jours, suivant les conditions environnementales (matière de la surface, hygrométrie, température...). Le pelage des animaux pourrait

également porter le virus de manière transitoire, même si aucune étude scientifique n'existe sur le sujet.

⇒ **Quels risques dans les structures équestres ?** Pelage des chevaux, portes des boxes/bâtiments, matériel d'entretien (fourches, brouettes, mesures pour granulés...) et d'équitation (rênes...) etc.



Un individu en phase d'incubation ou porteur sain (qui n'exprime pas de signes cliniques) peut excréter le virus. Ce n'est pas parce que vous êtes en forme que vous ne représentez pas un risque pour vos collègues ! De la bonne santé des salariés dépend la poursuite du bon fonctionnement de la structure et de la bonne gestion des chevaux. D'où l'importance de la mise en place de bonnes pratiques pour limiter les risques de contamination entre salariés.

Une contamination homme↔cheval est-elle possible ?

Dans le contexte actuel, les experts scientifiques estiment que le passage du virus SARS-CoV-2 de l'être humain vers une autre espèce animale, en particulier le cheval, semble peu probable. **Le cheval ne peut donc pas être infecté par le virus SARS-CoV-2 et à son tour excréter le virus.** Pour plus d'informations, un [article de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail \(Anses\)](#) est disponible en suivant ce lien.

En revanche, le pelage des chevaux, comme des autres animaux, pourrait porter le virus de façon transitoire, de la même façon que les mains des personnes.



Ne pas confondre ! Il existe un **coronavirus spécifique au cheval (Equine coronavirus = ECoV)** très différent génétiquement du SARS-CoV-2. L'ECoV n'a pas la capacité d'infecter l'homme ou les autres espèces animales. Il peut causer de la fièvre et parfois des symptômes digestifs chez le cheval.

Comment adapter la gestion des structures équestres face à cette crise sanitaire ?

Suite aux annonces du Président de la République en date du 16 mars dernier, chaque individu est tenu de limiter au maximum les contacts sociaux afin d'enrayer la propagation de la maladie. Cependant, si le télétravail est fortement recommandé, il n'est pas applicable à tous. Dans le cas des structures équestres par exemple, il est indispensable de continuer à s'occuper des chevaux, si nécessaire à plusieurs personnes. Mais le risque de contamination est alors plus élevé. Le principe est donc simple : s'organiser pour **se protéger au maximum**,

tout en continuant à **satisfaire les besoins essentiels des chevaux** (alimentation, abreuvement, sorties quotidiennes, gestion de la santé) et à **préserver leur bien-être** autant que possible. La prise de conscience et la participation de chacun sont fondamentales pour limiter les risques de contamination.

Etablissements recevant du public, fermés jusqu'à nouvel ordre

Selon l'**arrêté ministériel du 14 mars dernier** concernant les établissements recevant du public (ERP) et le **communiqué de la FFE en date du 19 mars**, les dirigeants sont contraints de fermer leur structure au public, y compris aux propriétaires de chevaux en pension, jusqu'à nouvel ordre. Seul le personnel de la structure est autorisé à y accéder afin de veiller au bon entretien de la cavalerie. Enfin, les établissements ne doivent plus accueillir de nouveaux équidés entrants tant que la mesure de confinement est obligatoire.

Personnel : se protéger et protéger les autres



Limiter le nombre de salariés au sein d'une structure et, si possible, **les héberger sur place ou à proximité directe** pour éviter le brassage.

Si possible, **affecter du matériel et un même lot de chevaux à chaque salarié**, que ce soit pour l'entretien (distribution du fourrage et des concentrés, curage, paillage, abreuvement, sorties en liberté...) ou pour le travail (monté, attelé, à la longe, à pied, marcheur/tapis roulant...). Et :

- **Se laver les mains au savon** ou, le cas échéant, **se désinfecter les mains avec du gel hydro-alcoolique** si elles sont propres, avant tout travail auprès d'un cheval et avant de passer à un autre cheval.
- **Nettoyer et désinfecter voire changer le matériel d'équitation/pansage** utilisé après chaque cheval, même si celui-ci possède son propre matériel.
- **Systématiquement nettoyer et désinfecter les ustensiles d'entretien** (manche de la fourche, poignée de la brouette/mesure de granulés...) après utilisation.
- **Seller/desseller et brider/débrider soi-même** le cheval à travailler.

Ne pas porter ses mains à son visage pendant que l'on travaille et que l'on utilise du matériel.

Pour les postes de travail utilisés par plusieurs agents, **nettoyer plusieurs fois par jour les surfaces et le matériel** avec des lingettes désinfectantes, du papier humecté à l'eau et au savon ou tout nettoyeur de surface classique.

Prendre ses temps de pause seul et après s'être lavé les mains, que ce soit pour boire, manger ou fumer.

Le **lavage sérieux et régulier des mains** pendant une minute avec du savon est efficace.

Redoubler de prudence dans la manipulation et le travail des chevaux (débourrage, travail des jeunes chevaux) afin de prévenir les accidents et le risque d'engorgement des hôpitaux.



Quand il est préférable de ne pas travailler seul pour des raisons de sécurité, veiller à bien appliquer ces bonnes pratiques, ainsi qu'une distance de minimum 1 mètre et les gestes barrières entre collègues, avec une vigilance maximale.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

Chacun doit également **surveiller de près sa température et une éventuelle apparition de symptômes** (fièvre, toux, difficultés respiratoires). Au moindre souci, rentrer chez soi pour appeler son médecin ou la télémédecine, autorisée à rendre un arrêt de travail. Pour plus d'informations :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>



Toutes ces mesures constituent la base qui permettra à tout un chacun de limiter la transmission du virus. Elles doivent être affichées dans les écuries et dans tous les lieux de passage des agents.

Chaque salarié est acteur de sa propre sécurité et de celle de ses collègues. Cependant, restons calmes et solidaires, la majorité des formes de la maladie restent bénignes.

Equidés : subvenir à leurs besoins essentiels et préserver leur bien-être

La priorité n°1 de tous les détenteurs est d'apporter aux équidés tous les soins nécessaires pour subvenir à leurs besoins essentiels et de veiller autant que possible à leur bien-être :

- Distribuer une **alimentation en quantité suffisante mais adaptée** : à base de fourrages, avec baisse des apports de concentrés pour les chevaux faisant moins d'exercice.
- Laisser à disposition des chevaux de l'**eau propre et fraîche à volonté**.
- Pour les chevaux hébergés en box/stabulation, **entretenir régulièrement la litière** : propre et en quantité suffisante pour leur confort.
- Donner aux chevaux un **exercice physique quotidien** : **travail** (en alternant travail monté, longe, marcheur/tapis roulant, travail attelé ou à pied, sorties en main) **et/ou mise en liberté**, mais sans sortir de la structure équestre.

Hors crise sanitaire, pour le bien-être des chevaux qui travaillent, il est important de pouvoir les mettre en liberté 1 à 2h par jour en plus du travail et si possible en groupe, si les chevaux s'entendent bien. Dans les conditions présentes, afin d'alléger le travail des salariés, une alternance travail/mise en liberté peut être organisée, voire une mise au vert totale, en fonction des chevaux.

- **Surveiller et veiller à la bonne santé de la cavalerie** : coliques, problèmes respiratoires, pieds en bon état, absence de toute atteinte/blessure/boiterie...



Pour ceux qui disposent de surfaces suffisantes, et avec l'accord des



propriétaires, cette période de confinement peut aussi être l'occasion d'une mise au vert en groupe ! Pâturage en continu, possibilités d'interactions sociales, exercice physique... ce mode d'hébergement proche des conditions de vie à l'état naturel ne sera que bénéfique pour le bien-être des chevaux, surtout les jeunes chevaux en croissance, et vous permettra un gain de temps considérable.



Et pour la santé des équidés ?

Pour les **urgences vétérinaires**, se référer aux [communiqués de l'Ordre National des Vétérinaires](#).

Pour les **autres types de soins** (maréchalerie, dentisterie, ostéopathie...), des restrictions peuvent exister et la situation est susceptible d'évoluer parallèlement à l'évolution de l'épidémie.

Ce qu'il faut retenir



Priorité = santé du personnel et bien-être des chevaux

De petits gestes simples mais efficaces ! Suivre les bonnes pratiques citées plus haut, en plus d'appliquer les règles données par le gouvernement.

Mise au vert des chevaux = la meilleure solution quand cela est envisageable (en fonction des infrastructures, catégories de chevaux, de l'accord de propriétaires...)

Sinon satisfaire les besoins essentiels des chevaux tout en les sortant au maximum et en diversifiant les activités.

Ne pas oublier de donner régulièrement des nouvelles des chevaux aux



propriétaires, mais aussi au reste de la clientèle pour les centres équestres. Le relationnel prend ici tout son sens, c'est aussi le moyen de garder un lien avec l'extérieur.

Des questions ?

- Liste des différents organismes de la filière à contacter
- Filière cheval : kit de lutte contre le COVID-19

En savoir plus sur nos auteurs

- **Nelly GENOUX** Ingénieur agronome - IFCE
- **Laetitia MARNAY-LE MASNE** IFCE
- **Christine BRIANT** Docteur vétérinaire - ingénieur de développement IFCE
- **Marie DELERUE** Docteur vétérinaire - ingénieur de développement IFCE
- **Mathilde DHOLLANDE** Responsable marketing et communication IFCE-SIRE
- **Dr Murielle REGNIER-DINGBOE** Médecin de prévention et responsable du département santé - IFCE



Pour retrouver ce document: www.equipedia.ifce.fr
Date d'édition: 06 07 2020